

LA Petite Tunisie

ANTICLERICALE, RÉPUBLICAINE, SOCIALISTE

8005

ABONNEMENTS :

| | | | | |
|--------------------------------------|-------|--------|----------|-------|
| Tunisie, Constantine et Tripolitaine | Un an | 10 fr. | Six mois | 6 fr. |
| France et Algérie | 12 » | 7 » | | |
| Etranger | 15 » | 8 » | | |

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste

Rédacteur en Chef: **Em. LACROIX**

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Rue d'Italie et 2, Rue Hannon, TUNIS

Direction à Paris: 11, Place de la Bourse

ANNONCES :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne — En écho, 2 fr. la ligne — Chronique locale, 1 fr. 50 la ligne — Faits divers, 1 fr. — Annonces — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la ligne — Annonces diverses en 4^{me} page, 0 fr. 40 la ligne

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues de France et de l'Étranger dans toutes les grandes agences et à Tunis au bureau du journal.

PREMIÈRES ESCARMOUCHEES

AVANT LES BATAILLES !

Avant qu'il soit peu, nous allons entrer en pleine période électorale.

D'abord, le 5 février prochain, les électeurs du Collège commercial vont être appelés à désigner de leurs suffrages les membres de la Chambre de Commerce.

Puis, dans un délai relativement peu éloigné, ce sera le renouvellement de la Chambre d'Agriculture; et, enfin, le plus important des votes, ayant trait à la Conférence Consultative.

Toutes ces perspectives de luttes plus ou moins courtoises, de combats plus ou moins loyaux, cet avenir qui se fait entrevoir sous un jour plutôt nuageux et avant-coureur de tempêtes, tout cela ne devrait pas nous laisser indifférents.

Aussi bien, il est de notre rôle de journal d'avant-garde, d'organe de défense des intérêts républicains en Tunisie, de réveiller le zèle endormi de certains, et de battre le rappel des bonnes volontés vautreées, dans les délices de Capoue, et inconscientes du péril adverse.

Il ne faudrait pas, en effet, se dissimuler que le parti réactionnaire est organisé de façon puissante et s'apprête à la lutte avec beaucoup de chances sinon de remporter la victoire terminale, du moins de faire pencher le plateau de son côté et de rendre les résultats incertains.

Il vaut toujours mieux envisager de sang-froid les avantages de l'ennemi, pour être à même de parer avantageusement à ses coups; or, le principal atout entre les mains du parti agrarien et financier, c'est sa force de cohésion et sa discipline.

D'un autre côté, si l'on cherche à connaître qu'elle est, actuellement, l'organisation des républicains, on sera obligé de convenir que, si nous sommes nombreux et puissants, notre force est de beaucoup amoindrie parce que disséminée et éparse.

Il ne suffit pas de fonder des cénacles à prolétaires pour y traiter de gros problèmes humanitaires en sirotant des pouce-café; il ne suffit pas de s'ériger en petites coterie

avec un cabaret pour siège social, et d'y tonner contre la suprématie des féodaux;

Il ne suffit pas de faire déclamer aux députés des sujets ressassés et combien lointains? Il ne suffit pas de se jeter à la tête des résidents pour leur faire débiter des lieux communs qui n'engagent à rien et des promesses à multiple sens;

Non! Ce qu'il faut, c'est une tâche plus haute et plus efficace: c'est, tout d'abord, la mise en œuvre de l'adage célèbre: *acta non verba!*

Et la première qualité à acquérir, c'est l'homogénéité, qui manque presque entièrement.

Il faudra montrer la porte à tous ces tard-venus, dont le moindre défaut est la duplicité la plus tenace.

D'un autre côté, un peu plus de discipline ne serait pas de trop: non pas l'abdication de soi-même telle que la préconisent les disciples de Saint-Ignace, mais un esprit d'indépendance commune et d'unanimité dans l'action, qui est l'agent de la réussite le plus efficace.

Il faudrait enfin mettre à la tête de nos phalanges républicaines de vieux démocrates éprouvés, comme nous en connaissons, et non pas marcher à la remorque de groupes bruyants et réclamisés, qui semblent se complaire à laisser leurs aînés dans l'ombre, et à se mettre le plus possible en évidence!

Donc, et pour nous résumer, le programme des républicains doit être avant tout et surtout:

Par l'Union et la discipline: pour la République!

J.-S.-P.

Avec tristesse nous avons appris le deuil qui frappe le Président de la République.

Mme Loubet, mère, morte la semaine dernière à Montélimar, après une courte maladie qu'aggravait encore l'âge de la décadence.

Nous joignons l'hommage de nos condoléances à toutes les manifestations de sympathies parvenues en cette douloureuse occasion au Chef du Pouvoir Exécutif.

NOTE POLITIQUE

Foi en l'avenir!

La période de malaise général que vient de traverser la Métropole, sa conclusion dans la retraite de M. Combes, retraite honorable s'il en fut; elle a permis au vénéré chef du cabinet de défense républicaine de bafouer, en une lettre de démission pleine de dignité « les ambitions impatientes et les haines cléricales ou nationalistes », et de vouer au mépris public la réaction qui se targue d'un avenir si incertain, pourtant, pour elle, si pleine de promesses, par contre, pour l'œuvre d'affranchissement intellectuel, de progrès social et de rapprochement entre les peuples.

La retraite du Ministère Combes n'en laissera pas moins dans tout le pays des regrets vifs, que pourra atténuer dans une certaine mesure, l'avènement d'un gouvernement succédant au précédent, qui s'attache à continuer l'œuvre immense des Waldeck-Roussell et des Combes, sans défouillances, sans hésitations, et sans recul.

On parle de M. Rouvier comme étant l'homme de la situation; les mieux renseignés donnent des noms d'hommes d'Etat dont l'avènement au pouvoir nous rassureraient pleinement: Les Thomson, les Etienne, les Cruppi, les Poitevin, les Sarrien, sont autant d'individualités qui ne reculeront certes pas devant la grandeur de l'œuvre qu'ils seront chargés de mener à bien.

« Les ministères se vont! Les Institutions restent! »

Le Semainier

M. THOMSON ET LE RATTACHEMENT

On parle avec persistance de M. M. Thomson et Etienne comme devant faire partie de la prochaine combinaison ministérielle.

Nous serions d'autant plus aise de voir nos éminents amis dans le futur cabinet — au moment où ces lignes paraîtront, ce sera, peut-être, chose faite — que nous connaissons mieux que personne leur dévouement sans pareil à la République.

En ce qui concerne plus particulièrement M. Thomson, son entrée au ministère nous comblerait de joie, connaissant son opinion sur la direction des affaires tunisiennes, par le pavillon de Flore.

Nous pouvons parler à bon escient de l'adhésion de M. Thomson à cette idée: voici, en effet, les lignes qu'il nous adressait, lorsque, émus des sentiments que lui prêtait M. Pichon dans une interview parue ici-même, nous lui en avions fait part:

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Commission du Budget

Paris, le 25 décembre 1904

Cher Monsieur

..... Quant à ce que vous me dites

au sujet de l'opinion que me prête contre collaborateur sur la mesure qui aurait pour objet de détacher la Tunisie des affaires Étrangères, je ne puis que vous rappeler que j'ai appuyé cette mesure de ma parole et de mon vote devant la commission du Budget.

J'ai soutenu les conclusions du rapport Chautemps. M. Pichon le sait, il n'est donc pas possible qu'il m'ait fait parler dans le sens qui vous a été indiqué.....

Veillez agréer, cher monsieur, etc

Gaston Thomson.

Que les partisans du rattachement soient satisfaits, M. M. Thomson et Etienne ministres, c'est l'exécution à bref délai d'une mesure qui nous est chère.

L'ADJUDICATION DES PHOSPHATES D'AIN-MOULARÈS

Nous trouvons dans la Dépêche Coloniale des très justes reproches que nous avons déjà émis, voilà déjà longtemps, au sujet du gîte de roi concédé à la puissante Compagnie de Gafsa, par un ex-directeur général des Travaux publics qui commença à être très discuté dans un certain public, qui lui reproche sa trop grande complaisance à l'égard de certaines compagnies.

Nous ne nous associerons pas à ces reproches tout en trouvant que la part de la Cie de Gafsa a été trop belle pour un chemin de fer spécialement construit pour le transport des phosphates dont les services laissent fort à désirer aussi le public ne se gêne-t-il pas pour émettre des plaintes fondées.

Le 21 décembre dernier avait lieu à Tunis l'adjudication des phosphates d'Ain-Moularès, qui fut faite au profit du Crédit Foncier algérien, cet établissement s'étant trouvé avoir fait les offres les plus avantageuses quant à la redevance à payer au gouvernement tunisien, soit à raison de 1 fr. 52 la tonne.

Un télégramme de Tunis nous informe que cette adjudication n'a pas été confirmée, la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa ayant fait usage, comme on s'y attendait de son droit de préférence.

En effet, une convention intervenue le premier août 1904 entre la Compagnie des Phosphates et du chemin de fer de Gafsa et le gouvernement tunisien a décidé que les adjudications de gisements domaniaux de phosphates compris dans la zone dite de protection attribuée à la Compagnie par privilège ne deviendraient définitives à l'égard des tiers que si, dans un délai de quinze jours, la Compagnie des Phosphates de Gafsa ne s'était pas substituée à l'adjudicataire provisoire en acceptant purement et simplement les clauses de l'adjudication faite au profit de ces tiers.

L'article 4 de cette convention précise que dans le cas où la Compagnie exercerait ce droit elle ne serait tenue vis-à-vis de l'adjudicataire provisoire évincé qu'au remboursement de ses

frais d'études, jusqu'à concurrence de 10, 000 francs au maximum.

Or les importants gisements d'Ain-Moularès sont justement situés dans le périmètre de protection de la Compagnie de Gafsa qui, d'après l'article 8 de la Convention de 1896, s'étend à la vaste région comprise entre le parallèle de Sfax et celui d'El-Hamma du Djerid.

Comme surenchère au privilège extraordinaire attribué à la Compagnie des Phosphates de Gafsa, en ce qui concerne l'exploitation des gisements situés dans cette zone immense, l'article 5 de la Convention du 5 août 1904 a établi que, à la seule exception du gisement d'Ain-Moularès, tous les produits des centres réservés, dans une zone de 50 kilomètres de largeur (15 kilomètres au nord de la ligne du chemin de fer et 35 kilomètres au sud) devront être exportés par la ligne et par le port de Sfax, les gisements d'Ain-Moularès devant servir à assurer du trafic à la nouvelle ligne de Sousse.

En indiquant à qui venaient d'être adjugés définitivement les importants gisements d'Ain-Moularès, il était bon de rappeler les circonstances spéciales dans lesquelles s'est faite cette adjudication, d'autant plus qu'à l'exception de la clause relative à l'usage obligatoire du chemin de fer pour l'exploitation par Gafsa, ces mêmes privilèges énoncés en jeu chaque fois que de nouveaux gisements situés dans le périmètre de protection seront mis en adjudication. Etant donné la nature de ces privilèges qui constituent un véritable monopole au profit de la Compagnie de Gafsa, on se demande comment il peut encore se trouver des initiatives privées pour se mettre en concurrence avec un groupe au profit duquel un contrat passé avec l'Etat a supprimé en fait toute possibilité de lui faire concurrence?

On ne peut mieux dire.

NOS ÉCHOS

M. POULAIN

M. Poulain, ingénieur en chef de l'exploitation du B. G. était ces jours-ci en tournée d'inspection sur son réseau tunisien.

Il est reparti hier pour Bône après avoir hier assisté aux funérailles de son malheureux subordonné.

LES MOKADDEMS

«... Les habous privés sont très nombreux et peuvent être une précieuse ressource pour la continuation du progrès de notre mise en valeur du pays. Mais pour cela il serait indispensable que cette branche des habous fut conduite et surveillée avec la même méthode et la même régularité que la première, car ce n'est un secret pour personne que les mokaddems se livrent aux fantaisies les plus stupéfiantes, au grand dam des dévolutaires... »

Savez-vous où sont découpées ces réflexions judicieuses et combien vraies?

Dans la Tunisie Française, journal du phosphatier Bellot!

Cà par exemple, c'est un comble!

DEUIL

Nous avons appris avec un véritable chagrin la mort de M. Sémars, inspecteur principal du Bône-Guelma à Tunis.

M. Sémars était un de ces agents qui, par leur amabilité habituelle et le charme qui se dégage de leur personne font faire bien souvent les griefs que on a reprocher aux agents placés sous leurs ordres.

Nous saluons avec douleur la dépouille de ce malheureux jeune homme et prions sa famille et la Cie du Bône-Guelma d'agréer nos condoléances.

SECRETAIRE-ADJOINT

Le bruit court qu'il va être incessamment pourvu à la nomination d'un titulaire au poste de secrétaire-général-adjoint du Gouvernement tunisien laissé vacant par le départ de M. Padoux.

Il est de notre devoir de réclamer contre ce projet; nous croyions cependant que l'on s'était aperçu de la superfluité de cette sinécure, l'intérim du secrétariat général pouvant être suffisamment fait en l'absence de M. Roy par le chef de cabinet, comme cela a eu lieu l'an dernier.

UN MOUCHARD

On signale, dans la jolie petite ville de Maxula-Radès, la présence d'un vilain personnage dont le métier est le mouchardage.

Nous prions instamment le vice-président de la municipalité, si soucieux du bien-être et de la santé de ses administrés, d'inscrire au prochain budget l'achat d'un hecto de phénol afin de désinfecter sérieusement la ville contaminée par un pareil individu.

UNE CONNAISSANCE

Il y a quelques années, le nommé Ardisson, surnommé le roi des grecs, était venu prendre ses quartiers d'hiver à Tunis, dans l'espérance d'un bon coup à faire. Il avait trouvé le moyen, grâce à ses manières distinguées et aussi à l'argent qu'il semait à profusion, de se faufiler dans la haute société tunisienne qui, il faut le dire, n'est pas très regardante lorsqu'un particulier a le gousset bien garni.

Mais un hasard heureux, nous fit connaître le grec que nous démasquâmes... le lendemain le chevalier de la dame de pique prenait prudemment le large sans prendre congé de ses amis...

Depuis, nous n'avons plus entendu parler de cet aventurier dont les journaux de Nice annoncent la présence dans leur ville en compagnie des nombreux rats d'hôtels qui pulvèrent en ce moment en attendant l'arrivée des riches étrangers qu'on plumerait durant une partie de campagne où, après un bon dîner en cabinet particulier, car la plupart des cercles sont interdits, ainsi que Monaco, à ces joueurs trop adroits et trop connus.

AU CASINO

A la suite de dissentiments d'ordre personnel survenus entre MM. Blanchard et Rigaud, la direction des Casinos-Théâtres restée centralisée entre les mains du premier, M. Rigaud ayant renoncé à la co-direction.

COUP D'ŒIL

Pour M. Chautemps

Tout au début du protectorat le monde forestier d'Algérie qui connaissait la riche contrée boisée qui s'étend de Tabarka à Beja disait à tort venant que la Tunisie aurait dans quelques années un revenu important de ses massifs de chênes-liège, s'ils étaient mis en valeur. On parlait couramment de cinq à six millions par an.

Sous l'intelligente et vigilante impulsion de son premier chef de service, le toujours regretté M. Lefebvre, actuellement conservateur des forêts du département d'Alger, on se mit avec ardeur au travail. D'importants défrichements furent opérés, des tranchées

de protection contre l'incendie exécutées partout, les arbres impropres à la reproduction furent vendus et abattus pour en retirer le tannin.

Il y a une vingtaine d'années qu'on a commencé à mettre en valeur nos forêts tunisiennes; depuis dix ans au moins elles devraient donner au trésor des sommes importantes, considérables qui permettraient d'entreprendre des travaux de première nécessité: de routes, barrages, forage de puits artésiens, etc., etc.

Or, dans le dernier budget nous avons relevé dans un petit coin une recette de six cent dix mille six cents francs pour une dépense de cinq cent quatre vingt six mille deux cents francs soit un bénéfice de vingt sept mille francs.

Ces chiffres se passent de commentaires; nous nous demandons néanmoins où sont les millions entre-vins et prédis? A quelle cause attribuer un aussi formidable écart?

Est-ce incapacité professionnelle ou coulage?

Nous ne nous chargerons pas d'expliquer ce qui est inexplicable, mais nous demanderons où passent les millions.

KALAA-DJERDA

Nous publions aujourd'hui la fin du fameux contrat du 17 novembre 1903

Troisièmement. Messieurs Bellot-Peloni et leurs co-intéressés devront payer d'avance cette redevance aux dévolutaires de la fondation pieuse dont il s'agit tous les trois ans pendant une durée minima de quarante années, quelle que soit la durée de l'exploitation des phosphates de sorte que l'espace de temps pendant lequel le montant de la redevance devra être servi ne pourra être moindre de quarante ans à compter du premier juillet 1904.

Quatrièmement. Dans le cas où les concessionnaires auraient besoin d'occuper une autre étendue de terrain pour les travaux d'exploitation des phosphates en plus de celle qui est indiquée plus haut à prendre sur la terre qui reste entre les mains des dits dévolutaires ils n'auront la faculté à condition de payer à ces derniers un loyer calculé à raison de cinq francs par hectare ou fraction d'hectare et par ou pour la dite étendue prise en plus.

Cinquièmement. Les constructions et les haies de figuiers de Barbarie appartenant à quelques-uns des ayants droits et compris dans le périmètre teinté de vert dans le dit plan ou croquis seront évalués et le prix en sera payé en espèces à leurs propriétaires. Il en sera de même pour les constructions et plantations qui se trouveraient dans les terrains qui seront occupés ultérieurement, toutefois la valeur estimative n'en sera payée qu'autant que les dévolutaires seraient privés de la jouissance de ces constructions et plantations en raison des nécessités des travaux d'exploitation des phosphates.

Tout endroit d'où le phosphate aura été extrait et où le travail aura été terminé pourra être restitué immédiatement aux dévolutaires qui pourront en disposer pour la culture, le pâturage ou la production de fourrage à condition toutefois que cette jouissance ne porte préjudice en aucune façon aux travaux d'exploitation des phosphates. En outre, les dévolutaires auront le droit de disposer des parties où des travaux d'exploitation des phosphates n'auront pas été entrepris aux mêmes conditions.

Sixièmement. Messieurs Bellot et Peloni leurs co-intéressés et ceux qui prendront leurs lieux et place seront entièrement responsables de tous préjudices qui pourraient atteindre les dévolutaires de la part des ouvriers qui seront employés à l'exploitation des phosphates.

Septièmement. Messieurs Bellot et Peloni et leurs co-intéressés prennent l'engagement de requérir l'immatriculation du Henchir de la dite fondation pieuse dans l'année qui suivra la date du commencement des travaux au nom de cette fondation pieuse et prennent à leur charge tous les frais nécessités par cette immatriculation.

Huitièmement. Si les concessionnaires veulent céder cette concession à des tiers à quelque titre que ce soit ils en auront la faculté, après en avoir donné avis à l'administration de la fondation pieuse et à l'administration des Habous.

En outre Messieurs Bellot et Peloni sus dits reçoivent acte tant en leur nom personnel que pour le compte des individus sus-nommés leurs co-intéressés, en vertu de la dite procuration de ce qu'ils acceptent la dite concession moyennant la dite contre-valeur, au titre sus visé et aux con-

ditions sus-énoncées, et ils s'obligent en vertu de ce que dessus, à servir le montant de la dite redevance chaque année aux dévolutaires de la fondation pieuse comme il est rapporté et marqué, en garantissant au nom de leurs dits mandants tout ce qui sera dû à ce sujet.

Ils ont remis à la dite fondation pieuse par l'intermédiaire du dit administrateur et en conformité des clauses qui précèdent la totalité des trois henchirs dont ils sont propriétaires délimités et désignés dans les titres de ces immeubles indiqués ci-dessus avec les limites les servitudes actives et la généralité des utilités de tous ces immeubles.

Le dit administrateur les a reçus d'eux en a pris possession pour la fondation pieuse et alors le caractère de propriété franche et absolu leur a été retiré, ils ont pris le caractère de biens Habous sont devenus un Habous au profit de Seydi Mammed ben Kheiffa sus dit, il leur est fait application des dispositions du texte constitutif de Habous rapportées en substance au début du présent et il ne reste plus absolument aucun droit à quelque titre que ce soit aux dits concessionnaires sur ces henchirs.

De plus les deux mandataires sus-nommés ont versé à la vue des deux notaires sous-signés, au digne de confiance et distingué Essayed El Hadj Mohammed Essennoussi, trésorier de l'administration des Biens Habous, les cinq mille cinq cent quatre vingt douze francs cinquante centimes solde de la somme donnée en retour de ladite concession. Et cette somme a été déposée dans la caisse de l'administration des biens habous afin de servir à acheter pour ladite fondation pieuse un autre immeuble.

Chacune des parties contractantes a agréé les énonciations du présent titre et elles seront obligées à s'y conformer.

Ces requêtes d'acte et obligation de leur part sont parfaites.

Le présent a été soumis à son Altesse, notre seigneur, le grand, le très élevé, le rocher, la citadelle imprenable, le roi de l'époque, celui dont les gloires ne sauraient être comptées, celui qui est fortifié par la sollicitude du Roi Eternel, notre seigneur Mohamed El Hadi Pacha Bey, souverain du Royaume de Tunis, puisse Dieu l'entourer de sa bienveillance occulte, qui l'a approuvé et homologué ainsi d'ailleurs que de confirmer l'apposition de son auguste sceau (empreinte d'un sceau au nom de Mohamed El Hadi Pacha Bey avec le millésime 1320) que Dieu lui accorde la réalisation parfaite de ses dessein et de ses espérances. En outre il a été soumis à l'administration des Biens Habous qui l'a approuvé entièrement.

Dont acte reçu contre chacun en ce qui le concerne, contre notre Maître et Seigneur, puissent sa puissance et sa grandeur durer sans cesse, contre l'administration des biens habous par le fait de l'apposition des signatures des membres et le son cachet au bas du présent et contrat les autres qui se trouvaient dans l'état de capacité admissible et d'identité comme sauf messieurs Bellot et Peloni dont l'identité a été établie par l'homme sur et excellent Esseyed Ahmed Lazouyhi et le très distingué Esseyed Salah Eladjouza interprète à l'administration des Biens Habous, tous deux commis des notaires sous-signés et qui leur ont servi d'interprète à la date du mardi 27 Chaabane 1321 correspondant au dix sept novembre mil neuf cent trois.

Pris communication de quittance des droits de mutation n. 24 portant au dos, une mention en arabe ainsi conçue:

« Payés les droits de mutation et au bas, le cachet de la Direction des contributions diverses à Tunis.

Couté avec les doubles, cent quarante francs soixante-cinq centimes.

Prix du papier timbré un franc vingt centimes.

Enregistré au folio du repertoire des affaires de l'administration des Biens Habous.

Approuvé les mots en interligne et il en a pris possession pour la fondation pieuse.

Le présent a été écrit pour servir de titre aux dits concessionnaires et établir leurs droits conformément à la dite concession.

Quatre doubles en ont été dressés pour servir de titres probants à la fondation pieuse et établir les droits des dévolutaires

Signé et paraphé. Mohamed Essella (notaire)

Signé et paraphé. Essadok Elmaherzi (notaire)

Collationné avec le journal le 28 chaabane 1321-17 novembre 1903.

Signé Mohamed-ben-Youcef et Ech chailli Star.

Empreinte du Cachet de l'administration des Biens Habous.

Signé Mohammed E-sennoussi [suivent ces mentions en français]

Lu et approuvé E. Bellot

Lu et approuvé Peloni

Tunis le 22 novembre 1903, coût seize francs cinquante centimes, pour traduction conforme.

L'Interprète judiciaire

Signé J. Abrabat

Pour visa conforme: coût onze francs.

Tunis le 10 février 1904.

L'Interprète-traducteur assermenté

Signé Kheir Alla

LES ÉLECTIONS A BIZERTE

M. Garenne

Parmi les nombreux candidats à la Chambre de Commerce de notre ville, nous avons relevé le nom de notre ami Garenne.

Nous saluons avec plaisir son élection, car Garenne est l'activité personnifiée, il rendrait d'inestimables services à la cause bizertine, qui, il faut bien l'avouer, n'est pas en des mains expertes. Ce n'est donc qu'en faisant beaucoup de bruit autour de notre ville que le gouvernement se déciderait à prendre en considération les vœux de nos élus.

**

M. Pelletier

Le décret relatif au renouvellement de la Chambre d'Agriculture a enfin paru au Journal Officiel de S. A. le Bey.

On sait que notre représentant, M. Pelletier, n'habite plus depuis longtemps la contrée; aussi ses partisans assez clairsemés aujourd'hui, se démentent-ils comme de beaux diables pour nous prouver que M. Pelletier rend plus de services en résidant à Radès.

M. Pelletier est expert auprès du Tribunal civil de Tunis qui, grâce à sa situation de lieutenant du leader de la réaction, lui octroie les plus grosses expertises qui occupent tout son temps.

Dans ces conditions il vaut mieux que les électeurs agricoles républicains laissent M. Pelletier à ses expertises, c'est un grand service à lui rendre ainsi qu'à la République.

LES TIMBRES DE COMMERCE

Les timbres de commerce présentent-ils un avantage réel ou un désavantage: 1° pour le petit commerçant. 2° pour le consommateur?

Le parquet de Paris et celui de Nevers se sont occupés de cette affaire

e) Pour répondre à la campagne menée contre elle par le Syndicat des Négociants de l'Ain, une Société de timbres à Bourg, ne craignait pas de faire insérer, dans un journal de la localité, cet odieux mensonge:

« Les avantages offerts par les timbres de commerce ont été si bien compris et reconnus exacts qu'une décision de créer des timbres-escomptes sur les mêmes principes, vient d'être prise à la Mutualité commerciale en assemblée générale à Paris dans le grand amphithéâtre de la Sarbonne avec la préconisation du Ministre du Commerce, du Président du Conseil, du Président de la Chambre des députés, etc

« Il n'y a donc nullement lieu de s'émouvoir de l'extension prise dans toute la France par les Sociétés de Timbres, au contraire.

L'article 305 (loi du 13 mai 1863) nous paraît devoir s'appliquer à ces manœuvres frauduleuses.

VII — Intimidation. — Menaces.

— Pressions — Entraves à la liberté du commerce.

Le procédé ordinaire du Timbre de commerce à l'égard du commerçant est de l'assurer d'abord d'une grande prospérité dans ses affaires. Puis, si ce dernier se refuse à l'achat de ses timbres, la Société insinue qu'elle va en donner à tous les commerçants dalentour, si bien que son magasin sera déserté par la clientèle amoureuse des primes.

En résumé, cette combinaison désorganise lentement le petit commerce, car en cherchant à forcer les acheteurs à ne s'approvisionner que dans les maisons délivrant des timbres, la Société frappe d'ostracisme les autres marchands et porte ainsi une cruelle atteinte à la liberté du commerce en favorisant la concurrence déloyale.

VIII. — Hausses du prix des denrées — Tromperie sur la qualité.

Comme nous avons démontré que celui qui en donne beaucoup se ruine, nous pourrions désigner telles maisons qui, devant ce résultat, ont été entraînées à modifier totalement leur manière de faire, ont acheté des denrées inférieures tout en maintenant et même en haussant quelque peu leurs prix. Cet état de choses, que ces maisons n'ont pas créé et qu'il n'est

pas en leur pouvoir de rejeter, est le fait des manœuvres coupables des timbres de commerce, lesquels ont pour s'enrichir aux dépens des marchands et du public usé des moyens frauduleux qui, en certains cas, ont produit la hausse des denrées (art. 419 Code pénal).

Si les commerçants ont été coupables en acceptant de se servir d'une combinaison dont ils n'ont vu que le beau côté, s'ils ne se sont pas rendu un compte exact des graves aléas que renfermait le fonctionnement des Timbres de Commerce, c'est que cette affaire — comme toutes les affaires douteuses — était présentée avec une adresse et une subtilité sans égales et entourée d'un luxe de précautions qui pouvait, au premier abord, de route le plus observateur.

Cet ensemble de faits scandaleux, que nous vous signalons brièvement, mérite l'attention des législateurs dont la bienveillante sollicitude a été de tous temps acquise à la défense des intérêts du commerce français.

Cette fois encore, sa protection ne nous fera pas défaut, et nous sommes certains qu'après l'étude de nos réclamations et leur bien fondé établi, ils prendront les mesures propres à fermer à l'avenir la porte à toute introduction nouvelle de ces dangereux intermédiaires dans le commerce honnête.

Pour supprimer l'effet, il faut détruire la cause.

C'est donc la suppression pure et simple des Timbres de commerce que nous vous prions de nous accorder.

En votant cette loi qui intéresse la Fortune publique, vous acquiessez sans conteste, Messieurs les Ministres, Messieurs les Députés, un nouveau droit à la reconnaissance de tout le commerce de détail et à la profonde gratitude des Syndicats de l'Alimentation française.

Ce rapport de M. Marguery ne manque pas d'être intéressant et nous l'avons exposé avec impartialité.

cont nuerons à étudier cette question.

Nous avons exposé l'opinion de M. Marguery qui, avec une logique irréfutable a déclaré dans l'intérêt du commerce, contre l'usage des timbres.

Comme il est nécessaire, au cours d'une étude imparable comme la nôtre, de faire entendre toutes les opinions, nous allons publier celle d'une personne qui, nous devons le dire, est, de par sa profession, intéressée à l'extinction des timbres de commerce.

Il n'y a donc pas de surprise.

— Vous ne pouvez nier, interrogeons-nous, que le timbre de commerce crée une nouvelle catégorie d'intermédiaires, comme s'il n'y en avait pas assez, entre le producteur et le consommateur?

— Cela est indéniable.

— ... e, que c'est sur dernier que retombe fatalement les frais qu'exigent ces nouveaux intermédiaires.

C'est plus contestable et, selon moi, quoiqu'on en dise, c'est plutôt le commerçant qui subit la différence.

(A Suivre)

CORRESPONDANCE REGIONALE

Souk-el-Arba

Noter correspondant habituel dans ce centre, en nous rendant dernièrement visite, nous a promis la reprise de ses chroniques assez fréquemment, surtout par la période électorale qui court

Le Coffret Mystérieux

On n'a pas oublié le passage de M. Riffault à la résidence générale où il était premier secrétaire d'ambassade et délégué comme M. l'Anthouard. Il avait même couru, sur ce fonctionnaire, au sujet de son départ, des bruits calomnieux lancés par de méchantes langues.

Bref, M. Riffault, qui a conservé un pied-à-terre à Paris, avait été l'objet en janvier 1898, d'un vol important de bijoux dont l'auteur ou prétendu tel, un nommé Moska, italien, avait été condamné à deux ans de prison, mais les bijoux n'avaient jamais pu être retrouvés.

Or, ce Moska avait soigneusement caché dans le matelas de son hôtel le coffret qui vient

ABSINTHE SUPERIEURE PREMIER FILS

HORS CONCOURS - AGENT, AUG. DUCROS, TUNIS

PÂTISSERIE PRINCIÈRE
MAISON TRUCHY CONFISEUR GLACIER
TUNIS 4, Rue d'Italie, 4 TUNIS
PRODUITS DE PREMIER CHOIX

d'être retrouvé ces jours-ci et rendu à son propriétaire.

M. Riffault, actuellement ministre à Bangkok, où M. Padoux vient d'être nommé commissaire de la dette publique, rentrera sous peu en possession de ses bijoux qu'il n'espérait plus ravoir.

CROCK-NOTES

«Madame Sans-Gêne» à Tunis.

Nous apprenons avec plaisir que la direction C. Daumier Aubry donnera cette pièce à succès, le dimanche 5 février prochain, sur la scène du Casino municipal.

Pour le Nicham

Des Nouvelles, d'Alger, la boutade suivante:

Nous avons beau blaguer le Nicham Ifikhar, les Tunisiens en sont fiers.

Les journaux de la Régence protestent contre l'apparat insuffisant dont on entoure sa remise.

La Petite Tunisie s'indigne qu'on n'ose même pas mentionner les nominations à l'Officiel tunisien.

« Les promotions du jour de l'an paraîtront vers le 20 janvier. A ce sujet, ne pourrait-on faire publier, par le Journal Officiel Tunisien, la liste des nouveaux nichamés.

« Cela éviterait les observations un peu osées genre Gil Blas, qui qualifiait le Nicham de décoration pour les nègres... »

Il est choses, des institutions, des monuments sacrés selon les lieux où l'on se trouve.

A Tarascon, la chasse à la casquette.
A Marseille, la Canuche.
A Toulouse, le Narbonne.
A Tunis, le Nicham Ifikhar.

Fête d'Alfa

Nous regrettons de n'avoir pu assister ni à l'inauguration de l'usine de M. M. Bouby-Deiss ni au punch qui a été offert à M. Bouby, à l'occasion de la mise en œuvre des nouveaux procédés d'hydrolyse à froid pour la fabrication de la pâte d'alfa.

Au Rossini

La troupe *lillipuziana*, composée de vingt artistes dont les plus âgés n'ont pas quatorze ans, obtient un succès réel au *Politeama* où ses représentations attirent un public charmé.

Chez Giuntini

Le cirque de l'Avenue de Carthage renouvelle chaque semaine son programme d'attractions sensationnelles, tels l'athlète Lombardi et le charmant corps de ballet dont les jeunes et mignonnes coryphées remportent des triomphes.

La Saison au Municipa

Nous avons jusqu'ici gardé le silence sur les troupes engagées cette année à notre Casino, nous proposons d'émettre nos appréciations à leur sujet dans un très prochain numéro.

Au B-G

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le poste d'inspecteur principal du B-G à Tunis devenu vacant, par suite de la mort du regretté M. Sémars sera dévolu à M. Normand, inspecteur à Bône, précédemment sous inspecteur de la voie étroite à Tunis.

M. Normand n'a laissé que de bons souvenirs à Tunis et sa nomination sera accueillie avec plaisir dans notre ville.

Atelier artistique

Nous venons de rendre visite à l'atelier que l'aimable M. Valenza a rénové dans son coquet appartement du Palais Baccouche. L'ornementation en est complètement réinstallée et remise à neuf, dans une note arabe originale et vraiment artistique. A noter que la pose a lieu au premier étage, ce qui évite la peine d'« avaler » des étages pour « se faire tirer en portrait. » — De superbes agrandissements et très artistiques photostèmes à profusion démontrent le talent réel de M. Valenza l'éminent maître de céans.

Sans compter que pour ceux qui aiment à poser la nuit, un procédé ultra-nouveau, rapide comme l'éclair, permet de saisir les traits, pour ainsi dire en causant avec l'opérateur.

Nos félicitations à M. Valenza pour son initiative, dont nous nous proposons de reparler prochainement.

Le développement toujours croissant de la consommation de l'Absinthe Berger en Tunisie est une garantie absolue de sa parfaite innocuité.

La demander dans tous les établissements.
Dépôt pour le commerce en gros :
Chez MM. FION frères, 15, rue de Besançon, TUNIS.

CASINO MUNICIPAL DE TUNIS

Le Casino de Tunis peut rivaliser avec les plus beaux établissements du même genre de France.

Il comprend : un Théâtre, qui est un véritable bijou où, pendant six mois, du 15 novembre au 15 mai, d'excellentes représentations d'opéra-comique, d'opérette et de comédie sont données le mardi, jeudi, samedi et dimanche ; un magnifique jardin d'hiver pouvant contenir 2000 personnes, où de grands concerts vocaux et instrumentaux sont donnés les lundi, mercredi et vendredi ; un cercle pour les Etrangers installé en des locaux splendides ; un grand Cercle international, dont de même les locaux sont aussi beaux que ceux des plus grands cercles de Paris un vaste hall servant au jeu des petits chevaux, un Café de premier ordre ; un Bar américain etc., etc.

RESTAURANT DES NÉGOCIANTS

Rue Amilcar - Tunis
Repas sur commande et à prix fixe
Cuisine soignée
— Service de premier ordre —

DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, des express européens, de la Compagnie des Grands-Hôtels.

LOUIS GARENNE
BIZERTE

LA HERNIE

Guérie

Par la méthode CLAVERIE

Cette infirmité qui était considérée comme incurable, car même avec le bistouri on risquait d'estropier le malade sans avoir beaucoup de chances de le soulager, est aujourd'hui radicalement guérie par la nouvelle méthode de M. CLAVERIE, le plus grand spécialiste de Paris.

Plus d'opération douloureuse et souvent mortelle, plus de ressorts d'acier, qui vous martyrisent les reins et qui vous font souffrir plus que la hernie elle-même, plus de gêne, plus de souffrances, plus d'ennuis plus de tourments.

Dès l'application de ce merveilleux appareil, le malade retrouve une existence nouvelle, il va, il vient, il travaille et vaque à ses occupations comme s'il n'avait rien.

La hernie, progressivement reformée, disparaît petit à petit les tissus se resserrent, et, au bout de quelque temps, l'infirmité n'existe plus.

Des milliers de guérisons authentiques et réelles ont déjà été obtenues par cette nouvelle méthode.

Aussi, toutes les personnes atteintes de hernies, descentes, efforts, etc., ne doivent-elles pas acheter de bandages ni se faire opérer sans avoir vu M. CLAVERIE, qui visitera lui-même les malades et fera l'application de sa méthode.

Le *Traité de la Hernie*, où cette nouvelle méthode est clairement expliquée, est envoyé gratuitement et sans frais à toutes les personnes qui le demandent à M. Clavierie, faubourg Saint-Martin, 234, à Paris.

Cartes de Visite à 1 franc 75 le Cent

CARTES SIMILI-GRAVURE

Sur Cartes à Fond Refoulé

A LA RENOMMÉE DU SAHEL
3, rue d'Italie TUNIS

FÉLIX CARROT

Huile d'olive vierge surfine 1,30 le litre
« fine 1,00
« ordinaire 0,75
de la Maison A. Daninos de Sousse

Colis postaux

Dattes, Oranges, Mandarines

Tous les mercredis CASSATE de la Maison Guilli de Palerme

Absinthe Oxygénée Supérieure PICHON

Spécialité de lait desséché

CORS

Durillons, Œils de perdrix, Verrues
Guéris radicalement et sans douleur
PAR LA

CORCITE WINCESLASS

LE FLACON : 1 FR.

Par la poste : un franc vingt-cinq

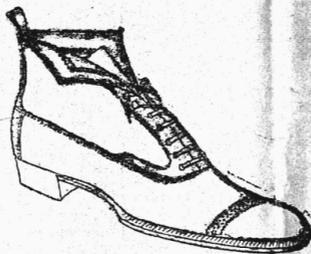
Dépôts à Tunis :

Société des chaussures Inroyables de Paris

24, Rue d'Italie

M. BAZALLETTE Magasin de Chaussures

23, rue Al-Djazira



CHAUSSURES

E. Faure

14, Rue d'Italie TUNIS

Spécialité de Chaussures américaines et grand luxe pour Dames et Messieurs.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

(Procédés et Brevets Nobel)

DYNAMITE DE TOUTES QUALITÉS

DÉTONATEURS, MÉCHES DE SURETÉ, PRIX TRÈS MODÉRÉS

Dépositaires pour la Tunisie, Pellet et Azerm

Place de la Résidence - TUNIS

Grand Bar Moderne

1, rue de Rome (à l'instar des grands Bars de Paris)
LÉON ISTRE, GÉRANT

Café au lait. — Liqueurs de Marque
CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

POISSONS FRAIS

EN-REBAN

Rue de Grèce, 14 et rue d'Italie, 28, Tunis

Office International

TUNIS, Rue d'Allemagne, 4, TUNIS

VICTOR TIMSI AINÉ, DIRECTEUR

Agence Immobilière, Commerciale, Agricole & Industrielle

Confiance et Célérité

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Saponiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps lotions lavage des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar Saponiné Le Beuf pour assainir la bouche, en tuer les microbes qui s'y développent, purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées. Il possède, en outre, l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

Cabanon, à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine, véranda avec 3000 m. de terrain planté d'arbres fruitiers, vigne, écurie, remise, poulailler, pigeonnier, dépendances, etc.

Prix modérés — Facilités de paiement
S'adresser au Bureau du journal.

Régénérateur universel, remède contre l'anémie des pays chauds, régulateur des fonctions de l'estomac, traitement pour un mois, 8 francs, 4, Avenue de France, Pharmacie Estragnat.

INSTITUT DENTAIRE

Pierre Lescot, Dentiste

place de la Résidence, Entrée : 1, rue de Rome



Dépôt général : M. AVICE, 52, boulevard Bab-Benat, Tunis

ODDO

Chirurgien-Dentiste de Son Altesse le Bey
5, rue Bab-el-Khadra, Tunis

Au Flamant Rose

MUSÉE ZOOLOGIQUE

M. BLANC naturaliste
19, Rue Al-Djazira, 19



Dépôt général : M. AVICE, 52, Boulevard Bab-Benat, Tunis

VIN, BAU-DE-VIE

Du Domaine de POTINVILLE

F. Bernet

23, Rue d'Italie,

Liqueurs de marque. Livraison à domicile

RAYMOND VALENSI

INGENIEUR - ARCHITECTE

22, rue de Fust'e, TUNIS
Immeubles de rentes. Constructions industrielles et rurales. Arrosage, distribution d'eau
Plans à forfait, Affaires projets.

MANUFACTURE D'AVIRONS

JOSEPH DURBEC

Successeur

Manches pour gaffes. Poines. Harpons et pelles. Pelles pour boulangers. Barres de toutes dimensions. Barres de cabestans Amstedts. Mâts de pavillons. Spatules. Escouillions. Escopes à main. Escopes amanche.

Rue des Martyrs, 37 quartier St-Jean, Marseille

Quelques-unes des Maladies qu'on guérit chaque jour

au Cabinet Médical du Dr OLLIVIER, Rue de Rivoli, 33 (au 1^{er} étage)
Consultations de 1 à 5 h. ou par lettres (1 timbre pour réponse).

Pelade, Herpès tonsurant, Favus, Teigne, Pityriasis, Demodex, vers du nez, Acné, Otite, Surdité, Écoulement, Plaques muqueuses de la bouche, Chloïdes acnéiques, Glandes enorgées, Vitiligo, Gale, Gomme, Herpès, Eczéma humide, Arthrite, Herpès irisé, Verrues, Ecthyma ou Dartréolésure, Béhèques, Chancre, Blennorrhagies, Rétrécissements, Orchites, Hémorrhoides, Uréthro-cystite ou Goutte militaire, Eczéma ulcéreux, Syphilides tuberculeuses, Ulcération, ou Plaies des jambes, Périostoses, Douleurs et Rhumatismes, Dartres rougeantes, Ulcération des Orteils, Jamais un malade n'a ces 66 maladies à la fois, mais il peut en avoir plusieurs.

Les dépuratifs du Dr Ollivier de Paris, tout ses merveilleux *baux*, dont l'effet est incomparable, sont les seuls approuvés par l'Académie nationale de médecine Française, autorisés par le gouvernement, admis dans les hôpitaux par décret spécial. Vote d'une récompense de 24.000 fr. Aucun autre remède ne possède ces témoignages officiels de supériorité, ces garanties uniques qui justifient la confiance des malades. Le traitement est agréable, secret économique. Il guérit mieux et dix fois plus vite que tous les autres systèmes, toutes les *maladies secrètes* et toutes celles de la *peau*. Brochure de 96 pages avec 2 biscuits gratuits (1 timbre). Rue de Rivoli, 33, au 1^{er}, Consultations de 1 à 5 h. ou par lettre.

EXPRESS-IMPRIMERIE. — TUNIS

Le gérant Joseph Cohen

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{er} ORDRE

TUNIS

HOTEL DE 1^{er} ORDRE

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain. - Jardin d'Hiver. - Lumière Electrique

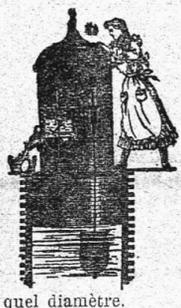
150 CHAMBRES ET SALONS

Seul Hôtel à Tunis avec Ascenseur. Tout Confort Moderne.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 450 millions de fr. entièrement versés Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÉS Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordre de bourse, de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

Dépôts à vue et à Échéances fixes de 1 an à 3 ans, 3 0/0 LOCATION DE COFFRES-FORTS Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriété, Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie axé. Location de compartiments à partir de Cinq francs par mois.



Suppression des Pompes et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir de l'eau saine, de les remplacer par le Dessus de puits de sécurité qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée ni pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté hors concours dans diverses expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre. Prix 150 francs, paiement après satisfaction. Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et Cie à Raismes (Nord). Fournisseurs de Cie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies ainsi qu'un grand nombre de Communes. NOMBREUSES RÉFÉRENCES Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. — Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs. — Ville de Paris, Exposition 1900, Membre du Jury. Hors Concours. — On demande des représentants

COMPAGNIE ALGÉRIENNE Société Anonyme

CAPITAL 25.000.000 de Francs ENTIÈREMENT VERSÉS Succursale de Tunis, Rue de Bône Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie et la Tunisie Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Ordre de Bourse. — Encaissement de tous coupons. Dépôt à vue et à échéance fixe. — Prêt à court terme ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 4 à 6 0/0. — Unis de coupons semestriels (nets des impôts actuels). Avances sur titres et sur marchandises. — Ouvertures de crédits hypothécaires. Location de coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION

Siège Social : MARSEILLE. — Agence de Tunis Service régulier, tri-mensuel entre Marseille, Tunis et Cette Transports de passagers et des marchandises Prix des passages pour Marseille : 1° classe, 43 fr., 3° classe, 25 fr. (a. n.) 4° classe 11, 50 (s. n.) Pour frets et passages et renseignements, s'adresser à l'Agence de Compagnie, 6, rue d'Alger Téléphone n 288. — Adresse télégraphique Tunisienne Tunis.

MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine Succursales : BIZERTE et SFA X Vêtements sur Mesure et confections pour Hommes et Enfants Chemises sur mesure. — Bonnetterie Six coupeurs ayant chacun leur spécialité dont un pour vêtements cérémonie et un pour vareuses et culottes de cheval, sont attachés à la Maison

TORRILHON ET C^{ie} Seul Dépositaire

des Manufactures de Caoutchouc à Clermont-Ferrand FABRIQUE DE BOUGIES EN STÉARINE Franco-Africaine TUNIS — 6, Rue de Bône, 6 — TUNIS Produits de 1^{re} qualité, prix défiant toute concurrence, avec fabrication et dépôts de cires et bougies de cire vierge et purifiée à l'usage des églises. Dépôt au Souk-el-Grana, chez M. Joseph di Lumbroso. La Maison Franco-Africaine se recommande à la préférence du public par le choix et la qualité de ses produits.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE, G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et Rue de Besançon, Tunis LIQUEURS DE PREMIER CHOIX. VINS EN GROS Spécialité d'Amer et Fernet LICARI Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900 et Médaille d'or au Concours de Paris 1903.

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE RÉGENCE SOURCE PASTEUR Très peu gazeuse Gazeuse DÉPÔTS A TUNIS Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et M^{rs} d'eaux minérales Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 26, Avenue de Paris, Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur que l'on désire.

SOCIÉTÉ des ATELIERS de CONSTRUCTIONS METALLIQUES J. BERTRAND & C^{ie}

Ancienne Maison AYMAR et THOMAS TUNIS Avenue de Carthage TUNIS Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples Installations d'usines Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène, Captage, Élévation et distribution d'eau, Sondage Installations électriques : éclairage et transport de force Fers, Fontes et Métaux FOURNITURES POUR USINES et EXPLOITATIONS AGRICOLES Fonderie de fer et de bronze Pièces de rechange de machines livrées en vingt quatre heures

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN propriétaire

CHAUX HYDRAULIQUE ET CEMENTS VENTE AU DÉTAIL ; rue de Turquie, à côté de la Maison Batt

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGERIE

Société anonyme Capital : 30 millions Succursale de Tunis : 8, Rue Es-Sadikia Agence à Soussse et Bizerte Opérations de Banque, Escomptes, Recouvrements, Ordres de Bourse, Avances sur Titres et sur Marchandises, Garde de Titres Paiements de Coupons, Paiements Télégraphiques, Chèques et Lettres de crédits sur tous pays, Location de Coffres-forts, Change de Monnaies étrangères, Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an, 3 0/0 ; 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 ; 4 ans, 4 0/0. Dépôts à vue : 2 0/0

ARMES DE S^t-ÉTIENNE

23, Rue Al-Djazira, TUNIS — Veuve G. BOURY — Armes de chasse et de tir — Articles de chasse Bicyclettes des premières marques françaises APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES Atelier de Réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances. DÉPÔT DE POUDRES DE MÈRES ET DE CHASSE

USINE DU DJEBEL BOU-KORNINE (Hamman-el-Lit) CHAUX ET CIMENT F. THERMES, FABRICANT

Représentants dépositaires : CANOVA, 3, rue d'Autriche prolongée ; Bizerte, M. LOUIS CLOT et Cie Ouad-Tindja et Ferryville, M. PICHON

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE Cie Touache, Paquebots-Francis Français (Agence de Tunis)

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie, la Tripolitaine et le Maroc Transport de passagers, de dépêches et de marchandises Arrivée de Bizerte tous les mardis, à 5 h. du matin — à Marseille, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin — de Palerme tous les jeudis à 7 h. du matin — de Marseille, tous les vendredis, à 4 h. 15 m. — de la Côte Tunisienne, (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Méhdia, Monastir, Soussse) tous les samedis à 9 h. 30 du soir — à Marseille, tous les samedis à 5 h. Départ de Tunis pour Marseille tous les lundis à 2 h. soir — de Tunis pour Palerme, tous les mardis, à midi — de Palerme pour Tunis, tous les mercredis, à midi — de Marseille pour Tunis, la Côte tunisienne et Tripoli tous les mercredis à 1 h. soir — de Tunis pour Marseille, tous les jeudis à midi — de Tunis pour la Côte tunisienne (Soussse, Monastir, Méhdia Sfax Gabès Djerba Tripoli) tous les vendredis, à 7 h. soir — de Marseille pour Bizerte, Tunis et Palerme, tous les samedis à 7 h. du soir La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, St Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes. La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour. Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : J. B. PÉDELUPÉ et ses fils

PARFUMERIE VELOUTINE CH. FAY

9, Rue de la Paix, PARIS Poudres de Riz Crèmes Fards Crayons Laits pour le teint etc, etc. Parfums Extraits Sachets Savons Eaux de Cologne etc, etc. La Degazon Royal Veloutine

G^{de} BOULANGERIE & PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE TUNIS — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8 — TUNIS

MM. WAGNER, ET C Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle, Pain pour sandwichs, noir et blanc, Pain gluten, Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café Pâtisserie de Premier Ordre Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours, Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals, Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glu- ti-erie Saint-Louis de Marseille. ON PORTE A DOMICILE Succursale à Soussse (Angles des rue du Marché et Villedon) Succursale à Soussse

Machines Agricoles PELLET, AZERM & PARRENIN Tunis — Place de la Gare Française — Tunis

MASSEY HARRIS Moissonneuses-Lieuses, Faucheuses Cultivateurs canadiens et Semoirs Herse, Canadiennes à ressort Moulins BENTALL Concasseurs Broyeurs, Hache-Paille Charrues Brabant, A DELAHAYE. — Charrues Sauglier genre RUD SACK. Charrues américaines

LE MONDE Compagnie Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie (sous le contrôle de l'État)

Siège Social : 16, Rue Le Peletier, Paris Vie. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. Assurances en cas de vie. Rentes viagères immédiates, différées et sur vie. Nues-propriétés, etc. INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises, Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. Contre l'écroulement des locataires. Contre les risques locatifs et les risques du voisinage. Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5 (par l'Avé- nue de Paris). Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN, à Bizerte ; M. Alfred DANINOS à Soussse ; M. S. ENRI- QUEZ, à Béja ; M. Léon HANOUN, à Souk-el-Arba ; M. Is. SAADA, à Gabès ; M. G. LUMBROSO, à la Goulette (pour la banlieue de Tunis).

L' Aeromotor MAISON DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888 El-Afraue, (banlieue de Tunis) carrière du Djebel-Carroub FOURS A FEU CONTINU Chaux hydraulique, Chaux et pierre PLATRE — Pierre à bâtir et pierre de taille Briquetterie de premier ordre Briques plates et creuses Pavés et Dalles Pour les commandes, s'adresser : 12, AVENUE DE CARPHAGE et à son usine à El-Afraue, banlieue de Tunis.

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME. CAPITAL : 8.000.000 de francs

Siège social à Tunis. Succursales à Soussse, Sfax et Bizerte Conseil d'Administration : MM. E. PÉREIRE, Président ; J. FAURE, S. HALPON, O. NOEL, P. SCHNEIDER, H. WIENER Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéances fixes, émission de chèques et de lettres de crédit sur tous pays, ordres de bourse, dépôts de titres, encaissements de tous coupons, avances sur titres et sur marchandises, ouvertures de crédits hypothécaires, location de coffres-forts et de compartiments depuis cinq francs par mois. Service immobilier, gérance d'immeubles et domaines ruraux, vente d'immeubles et de propriétés.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER 22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES Entreprise générale de fêtes publiques et privées Agents et location d'illuminations et de décorations Drapeaux et tentures de toutes nationalités Ballo-Lanternes Vénitaines, Ferres de toutes couleurs, Stéarix. Prix défiant toute concurrence

IMPRESSIONS DE LUXE, EN NOIR & EN COULEURS

EXPRESS-IMPRIMERIE

10, RUE DE SOUK-AHRAS

10, RUE DE SOUK-AHRAS

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Lettres de faire part : de Naissance, de Mariage et de Décès. Cartes de Visite et d'adresse, Mémoires, Factures, etc.

Spécialité de Travaux Modern-Style

LIVRAISON RAPIDE

IMPRESSION SOIGNÉE